

À Brest, la colère monte chez les agents du service des Phares et Balises, exposés dans leur travail à l'amiante et au mercure. Ils exigent que cette situation soit reconnue, et enfin maîtrisée. La direction reste dans le déni et affirme que tous les risques sont parfaitement contrôlés. Les faits, eux, sont violents : certains agents en activité tombent malades, d'autres, arrivés à la retraite, meurent des suites de maladies de l'amiante.



Après des années de discussions vaines au CHSCT, les agents ont changé de ton.

Phares et Balises de Brest : tempête autour de l'amiante

Majestueux et imperturbables même dans les tempêtes, les phares en mer s'allument toutes les nuits pour prévenir les marins des dangers. Mais pour les agents des Phares et Balises de Brest qui les entretiennent, ils sont un vrai danger. Car dans la plupart de ces installations, l'amiante est présent, tout comme le mercure qui, dans de grandes cuves, permet une parfaite rotation des optiques (voir encadré). Jusqu'en 2012, les agents des Phares et Balises de Brest sont pourtant intervenus sans aucune protection, respirant les vapeurs de mercure et les fibres d'amiante à longueur d'interventions. Lors des périodes d'entretien, ils pouvaient même passer plusieurs nuits sur place. Dans leurs ateliers du quai Malbert, au port de com-

merce de Brest, le désamiantage a aussi été tardif. C'est là que les agents préparent leurs interventions en mer pour assurer la maintenance de 1 600 marques de signalisation maritime, de simples bouées signalant les dangers ou les routes maritimes aux phares, au large du Finistère. En 2012, le rapport de l'ancien directeur des antennes des Phares et Balises de l'Atlantique Nord et de la Manche Ouest signalait déjà le problème : « Les obligations légales n'ont pas été prises en compte et ont conduit à une sous-estimation, voire à un oubli, du risque amiante dans ces locaux. » Après des années de discussions vaines et de réunions de CHSCT (comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail) aussi houleuses que peu productives, fin

APRÈS UNE JOURNÉE DE GRÈVE, LA CGT ANNONCE UNE MOBILISATION POUR LA RENTRÉE SI AUCUNE AVANCÉE N'EST CONSTATÉE.

mai, les agents des Phares et Balises de Brest ont haussé le ton. À l'appel de la CGT, ils ont cessé le travail une journée fin mai pour alerter sur les risques de leur métier et aussi, inciter leur direction à agir. D'autant qu'en matière d'amiante, le « risque » pose un cruel ultimatum : les personnes exposées peuvent toutes tomber malades jusqu'à 40 ans après avoir été confrontées au risque. Comme il n'est pas possible de revenir sur les expositions passées, les agents brestois veulent que les fiches individuelles d'exposition, qui répertorient tous leurs travaux « à risque » depuis 2000, soient enfin remplies. Or ces fiches, obligatoires depuis 2012, ne leur ont jamais été remises. Elles permettent pourtant de faire valoir leurs droits à l'ACAATA (allocation de

cessation d'activité des fonctionnaires malades de l'amiante, créée en 2013). Elles donnent également droit à un suivi médical renforcé et elles sont très utiles, lorsque se développe une pathologie liée à l'amiante, pour prouver qu'il s'agit bien d'une maladie professionnelle. Mais aux Phares et Balises de

Brest, ces fiches qui, selon le Code du travail, devraient être remplies par la direction, ne le sont pas. Quant à la liste des lieux à risque transmise à l'administration, elle est loin d'être exhaustive puisque tous les sites n'ont pas encore été diagnostiqués. « La grève était nécessaire, affirme Yann Guiheneuf, délégué syndical CGT, et nous serons de nouveau mobilisés à la rentrée si aucune avancée n'est constatée. Car, aujourd'hui, nous sommes toujours exposés à l'amiante et au mercure. »

LA LENTEUR DE L'ADMINISTRATION

« Que les agents remplissent eux-mêmes ces fiches d'exposition, se défend Véronique Manicacci, directrice de l'antenne brestoise, elles seront mises à jour au fur et à mesure de la réalisation des diagnostics des lieux concernés. » Difficile pour la directrice d'admettre que pour les agents le véritable enjeu n'est pas tant l'accès à la retraite anticipée « amiante » que la garantie d'une vie professionnelle sans risque et la reconnaissance de toutes les expositions passées. La directrice se veut pourtant rassurante : « Je peux vous dire qu'ici nous prenons le problème de l'amiante à bras-le-corps et nous organisons actuellement une formation pour que les agents sachent comment s'y prendre lorsqu'ils vont travailler. » La CGT se félicite de l'organisation de cette formation mais note qu'elle intervient 18 ans après l'interdiction totale de l'amiante, en 1997, et 3 ans après que la loi l'a rendue

obligatoire ! Pendant ce temps, la liste des malades, puis des décès, continue de s'allonger. Pourtant, lorsqu'on lui pose la question, la directrice répond ignorer si certains de ses agents sont malades. À l'évocation des 3 agents toujours en activité dont la maladie professionnelle a été reconnue, c'est son adjoint, Jacques Lalouer, référent en matière d'amiante, qui prend le relais : « Ce n'est pas une information à divulguer. Et puis ces agents ont peut-être été touchés ailleurs qu'aux Phares et Balises. » Il est certain qu'à Brest, entre la)))

LE MERCURE, L'AUTRE POISON NON RECONNU

C'est un bain de mercure qui permet la parfaite rotation des optiques de la plupart des phares. Mais ce métal argenté, neurotoxique réputé, s'évapore dès que la température augmente dans la salle de la lanterne, ce qui est très fréquent, même l'hiver dans cette partie de l'édifice conçue comme une véranda. Il arrive aussi que le mercure gicle hors de la cuve lors des grandes tempêtes, comme ce fut le cas au phare de la Jument, au large de l'île d'Ouessant, en 2011. Pour les ouvriers, malgré les équipements de protection et les masques filtrant l'air, les prises de sang effectuées avant et après une intervention dans un phare font toutes apparaître une augmentation du taux de mercure dans le sang. Pourquoi ? « Malgré le port d'équipement de protection, combinaison et masques, on mesure des taux de mercure élevés sur nos vêtements et dans notre sang, preuve que ces équipements sont insuffisants. Mais pour le médecin du travail comme pour l'administration, ces taux anormalement élevés sont plutôt liés à une trop grande consommation de poisson ou à la présence de plombages dentaires », s'agace Yann Guiheneuf. Pour le mercure, comme pour l'amiante, l'exposition des agents des Phares et Balises de Brest est loin d'être reconnue par l'administration.

BERTHER EMMANUEL/REMICORRIS

Le phare de la Vieille, qui éclaire le passage dangereux du raz de Sein (Finistère), où une grande opération de désamiantage est prévue.